

LE PASS SANITAIRE vs. L'OBLIGATION VACCINALE



QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES ?

LE PASS SANITAIRE
est exigé **jusqu'au 15 novembre** :

1 Pour accéder à un des lieux, établissements, services ou événements visés par les textes

Restaurants, débits de boisson, événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs, salles de jeux et de danse, etc

2 Pour toute **personne** visée par les textes



Le public, visiteurs, clients
depuis le 9 août 2021



Les mineurs de plus de 12 ans à
compter du 30 septembre 2021



Salariés et autres personnes qui
interviennent dans ces lieux
depuis le 30 août 2021

Sauf livraisons ou
interventions d'urgence

L'OBLIGATION VACCINALE
est exigée (**sans limite de temps**) :

1 Pour exercer son activité au sein des établissements visés par les textes

Etablissements de santé, centre de santé, maison de santé, etc

✓ Cette obligation concerne toutes les personnes amenées à travailler au sein des locaux (services de blanchisserie, de ménage, etc)

✗ Ne concerne pas les travailleurs exerçant une tâche ponctuelle (réparateur, etc)

2 Indépendamment du lieu d'exercice, pour tout professionnel de santé ou toute autre personne visée



Médecins, Sages-femmes,
Pharmaciens, Aides-soignants, etc



Pompiers, Ostéopathe, Chiropracteurs,
étudiants en médecine, etc

QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS PAR LES TRAVAILLEURS ?

**EN L'ABSENCE DE
PASS SANITAIRE**

Pour les majeurs

Affectation temporaire à un autre poste OU suspension du contrat de travail jusqu'à régularisation

Applicable aux mineurs de plus de 12 ans à compter du 30 septembre 2021

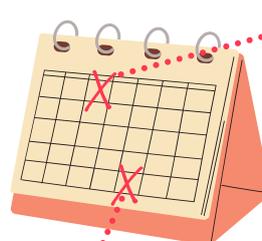
**EN L'ABSENCE DE SCHÉMA
VACCINAL COMPLET**

Depuis le 15 septembre

✓ Si le schéma vaccinal a débuté, la personne doit produire le résultat négatif d'un test à la Covid-19

✗ Si le schéma vaccinal a débuté mais que la personne ne produit pas de test négatif, elle est suspendue dans ses fonctions

✗ Si la personne n'a pas commencé son schéma vaccinal, elle est suspendue dans ses fonctions



A compter du 15 octobre

En l'absence de schéma vaccinal complet, la personne sera suspendue dans ses fonctions